

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA / MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Association de Soutien à la Médiation et aux Antennes Juridiques (ASMAJ) -
Accompagnement juridico-administratif en lien avec l'accompagnement social
assuré notamment par les Maisons Départementales de la Solidarité (MDS)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à l'Association de Soutien à la Médiation et aux Antennes Juridiques (ASMAJ) au titre de l'année 2016 une subvention de 17 000 €, relative à l'accompagnement juridico-administratif en lien avec l'accompagnement social assuré notamment par les Maisons Départementales de la Solidarité (MDS),
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention correspondante conforme au modèle prévu à cet effet.

Cette action sera financée sur les crédits de paiement inscrits au budget départemental chapitre 65, fonction 58, article 6574 du budget départemental 2016 dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée